

Compte-rendu du Conseil municipal Séances du 31 Mars et du 21 Avril 2011

Le point sur l'Espace Culturel du Doué.

Les travaux entrent dans les 3 derniers mois de finitions et vont connaître une belle effervescence. Intérieurement, tous les corps de métiers sont sur site : carreleurs, électriciens, plaquistes ... A l'extérieur l'habillage en pierre du mur est en cours et le bardage bois en phase d'être posé.

Comme tout chantier d'importance, des ajustements au marché de travaux sont réalisés en cours de programme. Le conseil municipal a ainsi validé des modifications en plus ou en moins pour 7 lots pour un montant total de 15 082,80 € HT.

Enfin, le financement a également été confirmé avec la réalisation d'un emprunt de 3 000 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne avec un taux fixe dit « multi périodes » dont la première phase de 5 ans est négociée à 4,06 %.

Avec les finitions qui approchent et les premières sollicitations « privées », il apparaissait souhaitable d'arrêter les tarifs de location pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012. La volonté qui a prévalu dans cette organisation a été de répondre au mieux aux besoins locaux tout en maîtrisant autant que faire se peut les dépenses de fonctionnement.

Pour cet équipement, un tarif de location « Cugand » et « hors Cugand » a été arrêté sur les bases suivantes :

	Associations		Particuliers		Entreprises, C.E., autocaristes,...	
	Cugand	Hors Cugand	Cugand	Hors Cugand	Cugand	Hors Cugand
Salle + Office + Bar	170 €	600 €	600 €	900 €	700 €	1 000 €
Si location salle complète (la veille 16h)	100 €	150 €	100 €	150 €	100 €	150 €
Office + Bar	85 €	300 €	300 €	450 €	350 €	500 €
Loges	30 €	75 €	50 €	75 €	50 €	75 €
Sonorisation	30 €	60 €	30 €	60 €	30 €	60 €
Vidéoprojecteur	30 €	60 €	30 €	60 €	30 €	60 €
Régie-son	50 €	100 €			50 €	100 €
Gradins	50 €	100 €			50 €	100 €
Eclairage scène	20 €	20 €			20 €	20 €

S'agissant du tarif location aux associations, il ne concerne que les activités lucratives et les montants précisés ne couvrent que les estimations des coûts de nettoyage et de chauffage (hiver) ou de régulation thermique (été). Des précisions seront données lorsque le règlement, en cours d'élaboration, sera validé.

Pour les particuliers, la réservation est ouverte en gardant à l'esprit les activités qui se déroulaient jusqu'à maintenant dans l'actuelle salle des Fêtes. Les demandes sont à faire par écrit auprès de la Mairie.

Protection des rues restaurées

En amont de toute restauration d'une rue, les propriétaires riverains sont informés par courrier personnel. Ceux qui, dans un avenir proche, envisagent de nouvelles constructions sont invités à réaliser les divers travaux de branchements (eau potable, eaux usées, gaz, électricité, téléphone) avant que les aménagements de surface ne soient réalisés.

Jusque là, l'intervention sur les voiries n'était pas autorisée, sauf cas d'urgence, dans un délai de cinq années suivant la restauration. Le conseil vient de porter ce délai à dix ans. En effet, l'objectif est de garantir la durée de vie de ces aménagements en évitant les « rapiécages » encore trop fréquents aujourd'hui.

Cette décision concerne les rues de la Pénissière (2002)⁽¹⁾, des Fileurs (2010)⁽¹⁾, le chemin de la Fabauderie (2010)⁽¹⁾, les routes de la Palaire (2002)⁽¹⁾, de Fradet (2010)⁽¹⁾, du Bas Fradet (2010)⁽¹⁾, les lotissements des Gaudinières (2005)⁽¹⁾ et du Haut Fief (2010)⁽¹⁾, ainsi que les villages de Fouques (2007)⁽¹⁾ et de Fradet (2010)⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Année de réalisation des travaux d'aménagement.

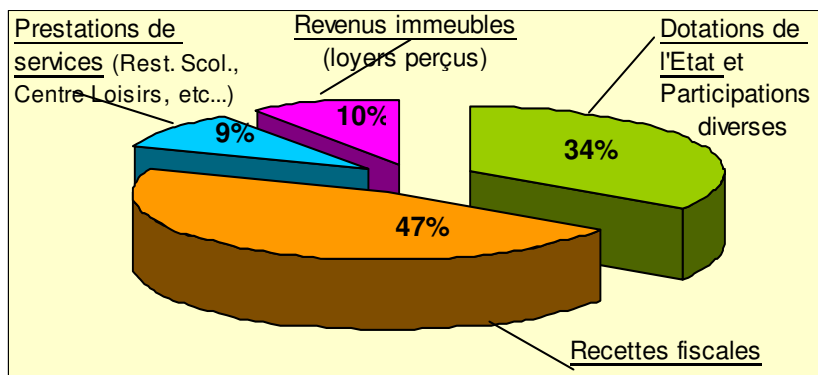
Complexe sportif

L'aire de jeux multisports est terminée et à en juger par les premières fréquentations, elle répond aux attentes des jeunes. La pose des clôtures de l'ensemble du complexe sportif est, quant à elle, en cours de finition. La réception générale devrait venir ensuite et une entrevue avec chaque association sportive sera proposée afin de définir les nouvelles modalités de fonctionnement.

Vote des Budgets 2011

Traditionnellement à cette époque, le Conseil Municipal vote les différents budgets.

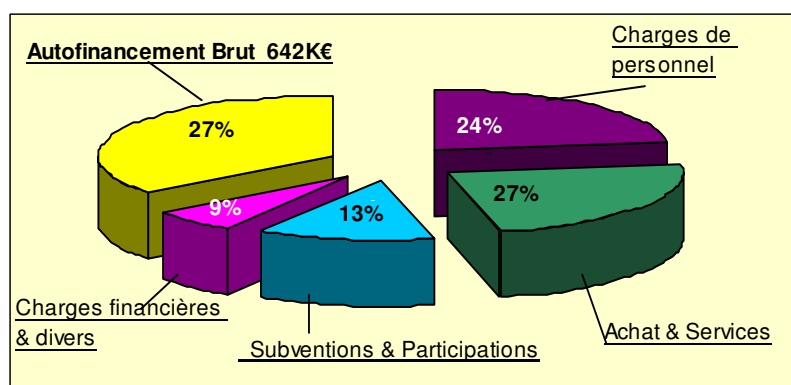
Budget Général 2011 = 2 361 963 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011		
Dotations de l'Etat et Participations diverses	804 957,00 €	34%
Recettes fiscales	1 115 306,00 €	47%
Pdts des services (Rest. Scol., Centre Loisirs)	219 470,00 €	9%
Revenus immeubles	222 230,00 €	9%
TOTAL	2 361 963,00 €	

- 1 Les recettes restent constituées en majorité par les recettes fiscales et les dotations d'Etat bien que ces dernières soient reconduites sans progression depuis 2 années.
- 2 Les produits de service et les revenus d'immeubles, restent importants dans les recettes annuelles

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011		
Frais de personnel	559 670,00 €	24%
Achat & Services	635 824,00 €	27%
Subventions et Participations diverses	301 494,00 €	13%
Charges Financières + Impôts/Taxes	222 900,00 €	9%
Autofinancement (Excédent+ Dotat amort.)	642 075,00 €	27%
TOTAL	2 361 963,00 €	100%



- 3 Un autofinancement brut de 642 K€, qui sera mobilisé pour financer une partie des investissements et en majorité l'espace culturel du Doué.
- 3 L'effectif du personnel permanent demeure constant, la masse salariale progresse selon les évolutions indiciaires et de carrière.
- 4 Les participations et subventions connaissent une évolution normale

S'agissant du budget investissement 2011, il reprend l'Espace Culturel du Doué (financement 2011-2011) et il intègre sur 2011-2012 les projets suivants :

- L'aménagement de la rue de la Vendée
- La reprise des concessions abandonnées dans le cimetière
- L'aire de jeux pour les jeunes enfants

Quelques précisions à propos du budget

Vote des taux 2011

Les recettes fiscales participent à dégager un excédent utilisé pour autofinancer une partie des investissements. Une augmentation des taux d'imposition de 2 % a été décidée, les taux communaux demeurant inférieurs à la moyenne des taux des communes du canton.

A noter cette année une particularité concernant la taxe d'habitation dont le mode de calcul est profondément modifié. En effet, tel que présenté ci-dessous, le taux départemental disparaît pour être intégré au taux communal. Dans le même temps, la recette supplémentaire est défalquée du montant des participations de l'Etat. C'est sur cette base que le conseil a été amené à voter l'augmentation de 2%.

	Taux votés 2010		Taux référence réajustés 2010	Taux 2011
Taxe Habitation	Commune 14,62 %	23,83 %	24,64 %	25,13 %
	Département 9,21 %			
Taxe Foncière (bâti)	14,43 %		14,43 %	14,72 %
Taxe Foncière (non bâti)	40,58 %		42,55 %	43,40 %
CFE	Commune 13,58 %	26,90 %	23,69 %	24,16 % Porté au taux plafond de 24,38 % (+2,9%)
	Département et région 11,72 %			
	Cotisation péréquation 1,60 %			

Budgets Annexes

Budget Assainissement : il concerne spécifiquement ce qui relève de l'assainissement collectif de la commune (crédits pour l'entretien des réseaux, et les nouveaux programmes de travaux envisagés...) Pour l'année 2011, ce budget intègre principalement les travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées qui sont en cours de préparation dans la rue de la Vendée. Une prévision est faite à hauteur de 150 000 €.

Budget Réserves Foncières : il comptabilise les réserves foncières que la commune a acquises en vue de l'urbanisation future. C'est un budget de « stocks » et au 1^{er} janvier 2011, c'est une surface de 52 ha classée en zone AU dont dispose la commune.

Budget Zones économiques : il regroupe les opérations concernant les zones du Mortier Est et Ouest 1 et 2, du Bordage 1 et 2 et de la Colarderie. Spécifiquement dédié à l'activité économique, ce budget se présente au 1^{er} Janvier 2011 par une surface de 20 ha cessibles dont 11,5ha à la société MC France.

Budget Zone des Chaunières : il s'agit là d'un budget spécifique à la zone où figurent les prix de cession des différents lots. La surface disponible est de 5 550 m², 2 cessions sont prévues au cours de l'année.

Budget Lotissement du Haut Fief : Ce budget récapitule toutes les opérations de ce lotissement : ensemble des opérations d'acquisitions foncières, de viabilisation avec en recettes le prix de vente des lots. Alors que les dernières facturations de travaux sont en cours, ce budget devrait être clos en fin d'année.

Budget Lotissement du Bordage : ce budget ouvert en 2010 va permettre d'engager les premières études nécessaires avant la mise en œuvre de ce nouveau lotissement d'habitation. L'équipe de maîtrise d'œuvre a débuté les études et les premières cessions devraient intervenir fin d'année ou début 2012.

Travail d'intérêt général (T.I.G.)

Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré que doit exécuter un condamné. Cette sanction d'une durée de 20 à 210 h, est prononcée par le tribunal correctionnel (pour les majeurs) ou par le tribunal des enfants (pour les mineurs de 16 à 18 ans).

Il a pour objectifs de sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice, d'éviter l'effet désocialisant de l'incarcération, de favoriser l'insertion sociale notamment des plus jeunes par son caractère formateur et d'impliquer la société civile.

Le conseil a donné un avis favorable pour que la commune s'engage dans cette démarche et qu'un dossier d'agrément soit déposé en ce sens.

Prochain conseil municipal le 26 Mai 2011